

Assurance Transports publics Classic Individuelle/famille

Aperçu des prestations

Prestations d'assurance en CHF

Bagages	1'000.–
Frais de restitution du service des objets trouvés	20.–
Protection de l'argent liquide et des comptes	5'000.–
Protection pour les billets d'événements	300.–

Prestations de services

Service de blocage des cartes de crédit et de client, service de blocage du téléphone portable

Prime annuelle en CHF

Individuelle	25.–
Famille	39.–

Bagages

Remboursement des cartes personnelles et des documents d'identité en cas de perte, de vol ou de vol avec violence. Les autres objets personnels transportés, tels que les clés de la maison, sont également couverts en cas de détérioration/destruction.

Frais de restitution du service des objets trouvés

Prise en charge des frais de restitution perçus par les CFF pour les objets trouvés.

Protection de l'argent liquide et des comptes

Prise en charge des préjudices pécuniaires causés par des tiers, en cas d'utilisation abusive de comptes,



de cartes et d'appareils mobiles ainsi qu'en cas de vol d'argent liquide.

Protection des billets d'événements

Prise en charge des frais d'annulation pour les billets d'entrée en cas de:

- maladie, accident, décès, grossesse
- retard ou panne du moyen de transport durant le voyage aller
- panne du véhicule durant le voyage aller
- report de la manifestation par l'organisateur

Service de blocage des cartes de crédit et de client

Assistance lors du blocage des cartes bancaires, postales, de crédit et de client, en cas de détournement, de vol, de perte et de disparition.

Service de blocage du téléphone portable

Blocage immédiat du téléphone mobile auprès du fournisseur correspondant en cas de perte ou de vol.

Remarques importantes

- **Toutes les prestations sont sans franchise.**
- Les sommes assurées maximales s'entendent par événement ou par an.
- Une assurance famille peut être souscrite à partir de deux personnes vivant dans le même ménage.
- Conclusion possible uniquement pour les personnes ayant leur domicile permanent en Suisse.
- L'assurance est prolongée automatiquement, si elle n'est pas résiliée au plus tard à la date d'échéance.

Les conditions générales d'assurance sur www.cff.ch/assurances s'appliquent.

Allianz Travel
Richtplatz 1, 8304 Wallisellen
Tel. +41 44 283 38 80

sbb.ch@allianz.com
www.cff.ch/assurances